

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication**

**Quelles sont les différentes politiques  
d'insertion professionnelle des jeunes  
mises en œuvre en Belgique et quels  
impacts peut-on anticiper pour les  
bénéficiaires de ces politiques ?**

Auteure : Christine Ollier Ferreira Dias  
Promotrice : Anaïs Périlleux  
Année académique 2024-2025  
Master 60 en sciences du travail



## Remerciements

Je tiens à exprimer ma reconnaissance la plus sincère à toutes les personnes qui ont contribué à l'accomplissement de ce mémoire.

Je voudrais remercier tout particulièrement ma promotrice, madame Anaïs Périlleux, pour sa précieuse aide tout au long de ce travail. Sa bienveillance, ses conseils avisés et sa disponibilité m'ont guidé dans la réalisation de ce mémoire et m'ont permis d'approfondir mes réflexions. Son expertise et son soutien ont été essentiels à l'aboutissement de ce projet.

Un remerciement particulier va à Olive, mon chat, qui, par sa présence douce et réconfortante, m'a offert de nombreuses pauses bien méritées et une compagnie ronronnante pendant les longues heures de travail. Grâce à elle, ce mémoire a pu être réalisé dans une atmosphère apaisante et pleine de sérénité.

Enfin, un grand merci à ma famille et à mes amis pour leur soutien tout au long de ce master. Leur présence et leurs encouragements ont été d'une grande aide et m'ont permis de garder courage et détermination pour mener à bien cette aventure composée d'étude, d'analyse et d'écriture mais aussi de découverte et d'apprentissage.



# Table des matières

Remerciements .....	i
Liste des figures.....	v
Liste des tables.....	vii
Liste des abréviations.....	ix
Introduction .....	1
1. Les jeunes sur le marché du travail.....	2
1.1. Contexte en Belgique.....	2
1.2. Contexte en Europe .....	4
1.3. Les jeunes face au marché du travail : une hétérogénéité de profils .....	6
2. Objectif et méthode .....	11
2.1. Question de recherche.....	11
2.2. Méthodologie .....	11
3. Politiques pour l'emploi .....	13
3.1. Politiques actives de l'emploi à destination des jeunes en Belgique .....	15
3.2. Effets attendus.....	18
3.2.1. Programmes de type "services renforcés" .....	18
3.2.2. Programmes de type "formation" .....	21
3.2.3. Programmes de type "emplois subsidiés" .....	23
Perspectives et conclusion .....	26
Bibliographie.....	28
Annexe I – Données chiffrées du chômage au sein de l'Union Européenne.....	31



## Liste des figures

Figure 1 : Evolution du taux de chômage dans l'Union Européenne et dans la zone Euro entre 2011 et 2024

Figure 2 : Différence entre le taux de chômage et le taux de NEET

Figure 3 : Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et taux de NEET des jeunes dans plusieurs pays.

Figure 4 : Taux de NEET et profils de NEET dans différents pays (2018)

Figure 5 : Dépenses publiques consacrées aux marchés du travail en 2021

Figure 6 : Part du PIB consacré aux dépenses liées aux PAMT des pays de l'OCDE en 2021



## Liste des tables

Table 1 : Taux de chômage en Belgique en 2022 (âge, sexe, niveau d'éducation et nationalité)

Table 2 : Taux de chômage total sur l'année 2024 et janvier 2025 au sein de la zone euro, de l'Union Européenne et en Belgique

Table 3 : Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) sur l'année sur l'année 2024 et janvier 2025 au sein de la zone euro, de l'Union Européenne et en Belgique

Table 4 : Vue d'ensemble du nombre de programmes de mesures actives mis en place en Belgique entre 2005 et 2015



## Liste des abréviations

CE: Commission Européenne

NEET : Not in employment, education or training

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ONSS : Office national de sécurité sociale

PAMT : Politique active du marché du travail

SIVP : Stage d'initiation à la vie professionnelle

SPF : Service Public Fédéral

UE: Union Européenne

VDAB : Vlaamse Dienst voor Arbeidsvoorziening en Beroepsopleiding



# Introduction

Dans le cadre du master en sciences du travail, je me suis particulièrement intéressée aux dynamiques d'accès à l'emploi des jeunes, un groupe souvent présenté comme vulnérable sur le marché du travail. Cette réflexion a pris naissance dans une expérience professionnelle, lors de mon passage au sein du ministère de la Défense. Ce contexte m'a permis d'observer de près une politique de recrutement active, tant pour les profils militaires que civils. Parmi les dispositifs mobilisés figuraient notamment les contrats dits « Rosetta ». Ces places contractuelles, spécifiquement destinées aux personnes de moins de 26 ans, m'ont amenée à m'interroger sur leur efficacité réelle pour les jeunes bénéficiaires, mais aussi plus largement sur la manière dont les politiques publiques belges tentent de répondre aux difficultés d'intégration des jeunes dans le monde du travail.

Cette thématique revêt un intérêt particulier dans le cadre des sciences du travail, car elle questionne à la fois les politiques d'emploi, les rapports au travail des nouvelles générations, et les inégalités structurelles qui marquent l'accès au marché du travail. Il est essentiel de souligner que la jeunesse n'est pas une catégorie homogène : si certains jeunes rencontrent peu de difficultés à s'insérer professionnellement, d'autres, en particulier ceux peu diplômés, issus de l'immigration ou vivant dans des contextes socio-économiques précaires, sont davantage exposés aux risques de chômage, de précarité ou d'exclusion. D'où l'importance de porter une attention spécifique aux profils vulnérables.

Ce mémoire vise ainsi à comprendre quelles sont les politiques actives d'insertion professionnelle mises en œuvre à destination des jeunes en Belgique, en particulier au niveau fédéral, et quels impacts on peut raisonnablement anticiper pour les bénéficiaires de ces dispositifs.

Ce travail se structurera en plusieurs parties. Nous commencerons par une analyse de la place des jeunes sur le marché du travail. Dans un premier temps, nous analyserons la situation en Belgique, afin de cerner les dynamiques locales d'emploi et de chômage. Cette réflexion sera ensuite élargie au niveau européen, afin de situer le cas belge dans un contexte plus large de politiques d'insertion en Europe. Nous terminerons cette première partie par une approche plus sociologique, en s'intéressant aux jeunes en situation de décrochage, souvent désignés sous l'acronyme NEET (Not in Education, Employment or Training).

Dans un deuxième temps, sur cette base, nous préciserons l'objectif général de la recherche ainsi que la méthodologie retenue pour analyser les politiques actives d'insertion.

Enfin, la troisième partie de ce travail sera consacrée à une analyse des politiques actives du marché du travail à destination des jeunes mises en œuvre en Belgique, en particulier au niveau fédéral. L'objectif sera d'identifier et de comprendre les différents dispositifs existants en examinant les modalités de leur mise en œuvre et leurs objectifs. Une attention particulière sera portée à l'évaluation des impacts attendus de ces politiques sur les trajectoires professionnelles des jeunes, à court, moyen et long terme, à travers les données disponibles et les études existantes. Ainsi, ce mémoire vise à apporter un éclairage critique sur les politiques d'insertion des jeunes en Belgique, en mettant en lumière leurs effets, et en questionnant leur capacité à répondre aux enjeux spécifiques que rencontrent les jeunes les plus vulnérables.

# 1. Les jeunes sur le marché du travail

Dans une société en constante mutation, marquée par des crises successives telles la Grande Récession (crise économique de 2008) ou encore la pandémie du COVID-19, des transformations technologiques rapides et les effets de la globalisation, l'insertion des jeunes sur le marché du travail constitue un enjeu majeur (Mascherini *et al.*, 2012 et Rotar, 2022). Si certains parviennent à trouver leur place, d'autres se heurtent à de nombreux obstacles, allant du manque d'expérience à des barrières sociales telles que l'exclusion, la pauvreté ou encore la discrimination (Rotar, 2022, p326).

Ce chapitre propose d'examiner la situation actuelle du marché du travail pour les jeunes, en mettant en lumière les tendances générales observées en Belgique et en Europe. Il s'agira également d'identifier les groupes les plus vulnérables parmi les jeunes, ceux pour qui l'accès à l'emploi reste un parcours difficile, et de comprendre, les facteurs influençant cette vulnérabilité. En croisant données statistiques et lecture sociologique, cette première partie vise à mieux comprendre les inégalités d'accès à l'emploi et les défis spécifiques auxquels les jeunes générations sont confrontées aujourd'hui.

## 1.1. Contexte en Belgique

La table 1, issue du site internet du Conseil supérieur de l'emploi, montre qu'en 2022, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en Belgique était de 16,4 % alors que celui des adultes était largement inférieur : 4,9 % pour la tranche d'âge 25-54 ans et 3,7 % pour la tranche d'âge 55-64 ans. Cette différence est toujours observée actuellement. En décembre 2024, le taux de chômage global en Belgique (toute catégorie d'âge confondue) était de 6,0 %, tandis que le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) était de 17,5 % (Eurostat, 2025). Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons à la Belgique au niveau national. Nous n'aborderons pas les différences entre régions.

Il est cependant important de noter, qu'en Belgique, il y a une obligation scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans. Les statistiques reprenant la catégorie 15-24 ans peuvent donc refléter une réalité incomplète des jeunes sur le marché du travail en Belgique. (Van Dooren *et al.*, 2014, p. 29)

On constate également dans la table 1, que ce sont les personnes faiblement qualifiées (toute catégorie d'âge confondue) qui sont les plus représentées : le taux de chômage parmi les personnes faiblement qualifiées est de 13,4%. Au plus, le niveau de qualification est élevé, au plus le taux de chômage est faible.

Table 1 : Taux de chômage en Belgique en 2022 (âge, sexe, niveau d'éducation et nationalité)

**Taux de chômage par âge, sexe, niveau d'éducation et nationalité en 2022 (en pourcentage de la population active correspondante dans la catégorie d'âge de 15-64 ans)**

	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
<b>Total</b>	5.6	11.5	3.2	8.4
<b>15-24 ans</b>	16.4	31.7	11.0	25.0
<b>25-54 ans</b>	4.9	10.3	2.5	7.5
<b>55-64 ans</b>	3.7	11.2	2.1	5.0
<b>Hommes</b>	5.9	11.6	3.4	8.8
<b>Femmes</b>	5.3	11.2	3.0	7.9
<b>Faiblement qualifiés</b>	13.4	23.9	7.7	17.2
<b>Moyennement qualifiés</b>	6.4	15.9	3.6	9.8
<b>Hautement qualifiés</b>	3.1	6.3	1.9	4.4
<b>Belges</b>				
<b>Autres ressortissants de l'UE</b>				
<b>Ressortissants hors UE</b>				

Sources: CE, DGS

Conseil supérieur de l'emploi, 2022

Ceci est également vrai pour la tranche d'âge des jeunes (moins de 25 ans), ce sont les jeunes peu qualifiés qui sont les plus vulnérables. Comme l'explique Cockx (2013), le taux de chômage relativement élevé chez les jeunes en Belgique concerne en grande partie ceux qui possèdent un faible niveau de qualification. Parmi les moins de 25 ans, les jeunes peu diplômés sont proportionnellement plus présents sur le marché du travail, tandis que ceux poursuivant des études supérieures ne font pas encore partie, pour la plupart, de la population active (p. 3).

Selon les données rapportées par Van Dooren *et al.*, (2014), en 2012, 43,9 % de la tranche d'âges 30 - 34 ans étaient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique. La même année, 25,3 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans avaient abandonné leurs études sans obtenir de qualification reconnue (p. 29).

Il existe plusieurs raisons qui expliquent la vulnérabilité des jeunes sur le marché du travail. Un salaire minimum élevé peut constituer un obstacle majeur à l'insertion des jeunes peu qualifiés sur le marché du travail, dans la mesure où il entraîne des coûts salariaux supérieurs à leur niveau de productivité. Ceci peut décourager leur embauche. Or le coût salarial en Belgique est élevé. En 2010, le coût d'embauche d'un jeune de 20 ans en Belgique était parmi les plus élevés des pays de l'OCDE qui ont instauré un salaire minimum (Cockx, 2013, p. 6).

Par ailleurs, la différence entre les compétences acquises lors de la formation et les attentes du monde professionnel est régulièrement mise en avant. (Van Dooren *et al.*, 2014, p. 30). Le système éducatif belge, caractérisé par un taux élevé de redoublement et une orientation scolaire précoce, est aussi pointé du doigt comme l'un des facteurs structurels expliquant le taux de chômage élevé chez les jeunes (Cockx, 2013, p. 12). Dans ce contexte, la prévention du décrochage scolaire apparaît comme une priorité, notamment parce que les

jeunes faiblement qualifiés figurent parmi les plus vulnérables sur le marché du travail. (Van Dooren *et al.*, 2014, p. 30)

Un autre facteur explicatif de la vulnérabilité des jeunes est qu'ils accèdent plus fréquemment à des emplois temporaires ou à travers des agences d'intérim. La Commission européenne considère ces formes d'emploi atypiques (temps partiel, contrat temporaire, travail occasionnel ou indépendant) comme étant associées à des risques accrus : faibles revenus, instabilité de l'emploi, épisodes récurrents de chômage et accès limité à la formation ou à l'apprentissage. (Van Dooren *et al.*, 2014, p. 30)

## 1.2. Contexte en Europe

Les tables 2 et 3, issues d'Eurostat (2025), montrent respectivement le taux de chômage total et le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) dans l'Union Européenne (UE) et en Belgique. On constate que le taux de chômage total au sein de l'UE en décembre 2024 était de 5,8%. Cela représentait 12.832.000 personnes. En Belgique, il était de 6,0%.

Table 2 : Taux de chômage total sur l'année 2024 et janvier 2025 au sein de la zone euro, de l'Union Européenne et en Belgique

Chômage total corrigé des variations saisonnières										
	Taux (%)					Nombre de personnes (en milliers)				
	2024	2024			2025	2024	2024			2025
	Jan	Oct	Nov	Déc	Jan	Jan	Oct	Nov	Déc	Jan
<b>Zone euro</b>	6,5	6,2	6,2	6,2	<b>6,2</b>	11 202	10 733	10 637	10 697	<b>10 655</b>
<b>UE</b>	6,1	5,8	5,8	5,8	<b>5,8</b>	13 334	12 850	12 769	12 832	<b>12 824</b>
<b>Belgique</b>	5,7	5,8	5,9	6,0	<b>5,8</b>	302	315	319	324	<b>317</b>

Eurostat, 2025

Le taux de chômage des jeunes au sein de l'Union Européenne était de 14,6% en décembre 2024. Cela représentait 2.839.000 personnes. En Belgique, il était de 17,5% à la même période. On constate que le taux de chômage des jeunes en Belgique était supérieur à la moyenne européenne.

Table 3 : Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) sur l'année sur l'année 2024 et janvier 2025 au sein de la zone euro, de l'Union Européenne et en Belgique

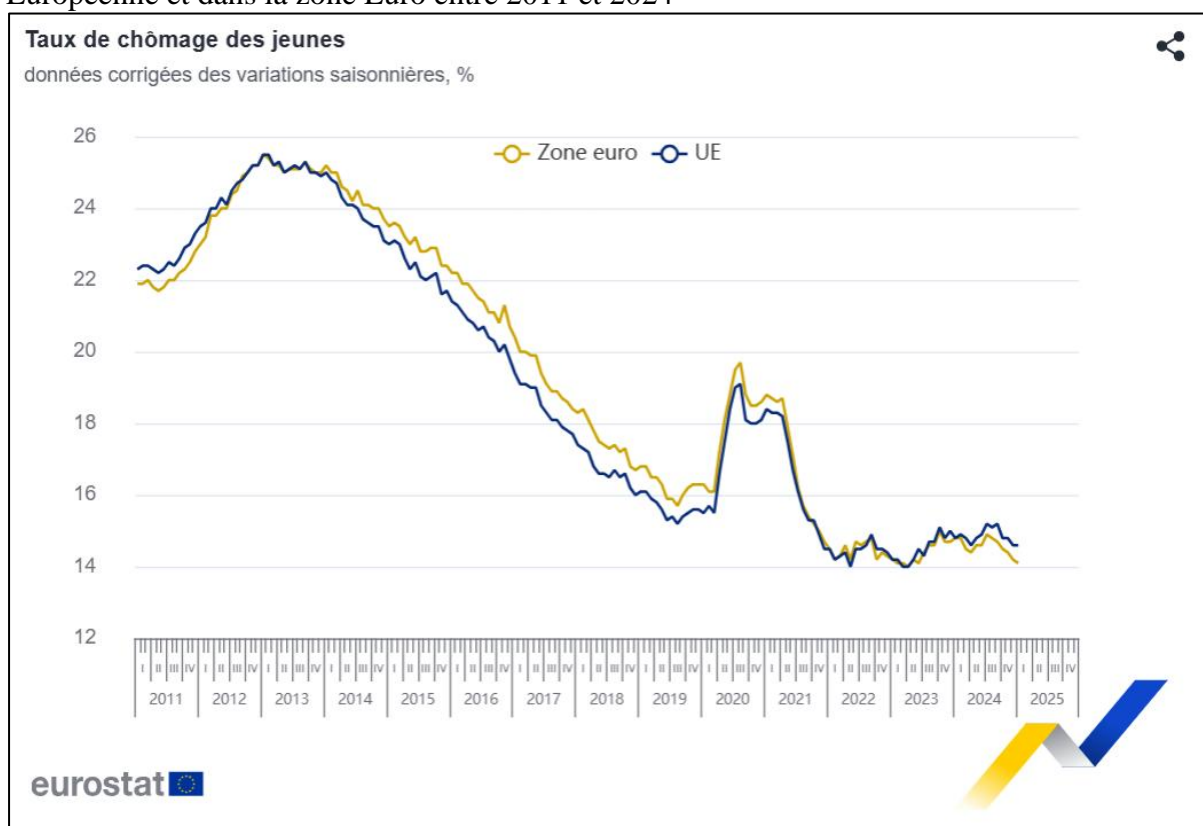
Chômage des jeunes (moins de 25 ans) corrigé des variations saisonnières										
	Taux (%)					Nombre de personnes (en milliers)				
	2024	2024			2025	2024	2024			2025
	Jan	Oct	Nov	Déc	Jan	Jan	Oct	Nov	Déc	Jan
<b>Zone euro</b>	14,8	14,5	14,4	14,2	<b>14,1</b>	2 356	2 309	2 285	2 260	<b>2 263</b>
<b>UE</b>	14,8	14,8	14,8	14,6	<b>14,6</b>	2 892	2 879	2 877	2 839	<b>2 856</b>
<b>Belgique</b>	16,9	17,5	17,5	17,5	:	72	82	82	82	:

Eurostat, 2025

Il est important de noter qu'il y a une grande variabilité entre les états membres au niveau du chômage et particulièrement au niveau du chômage des jeunes. Les tableaux reprenant tous les pays membres de l'Union Européenne avec les données chiffrées du chômage (total et des jeunes) se trouvent à l'annexe I.

La figure 1 reprend l'évolution du taux de chômage des jeunes au sein de l'UE. On constate un premier pic aux alentours de 2012/2013. A cause de cela, la Commission européenne (CE) a exprimé, à la fin de l'année 2012, de vives inquiétudes concernant la progression du chômage chez les jeunes de moins de 25 ans, un phénomène aggravé depuis le début de la crise économique de 2008. Cela représentait un taux deux fois plus élevé que celui observé chez les 25-54 ans. Face à cette situation, la Commission européenne a alors lancé en février 2013 l'initiative « Garantie pour la jeunesse », « Youth Guarantee » en anglais (Cockx B., 2013, p. 1). Ce programme existe toujours et la Belgique en fait partie. Ensuite, on peut voir un second pic en 2020/2021. Celui-ci correspond à la période de pandémie du COVID-19. En effet, l'emploi des jeunes se révèle particulièrement sensible aux chocs économiques, davantage que celui des adultes (Rotar, 2022, p. 326).

Figure 1 : Evolution du taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) dans l'Union Européenne et dans la zone Euro entre 2011 et 2024



Eurostat, 2025

Le programme « Garantie pour la jeunesse » est un programme européen dont le but est de lutter contre le chômage des jeunes. Celui-ci prévoit des fonds additionnels pour les états membres présentant des taux de chômage des jeunes élevés. Il fait partie de la stratégie Europe 2020 et cible les jeunes de 15 à 24 ans ayant quitté l'éducation formelle ou étant entré au chômage. Il a pour objectif de promouvoir des offres de formation continue, d'apprentissage en entreprise, de stage et la création d'emplois de qualité dans un délai de quatre mois (Focacci, 2020, p. 374). C'est une étape importante au niveau de la promotion

des politiques actives du marché du travail. La Belgique a mis en place des mesures tant au niveau fédéral, qu'au niveau régional et communautaire dans le cadre du programme « Garantie pour la jeunesse » (Synerjob, n.d.).

### 1.3. Les jeunes face au marché du travail : une hétérogénéité de profils

Dans l'OCDE une grande proportion de jeunes a des emplois à durée déterminée ou des temps partiels (Mascherini *et al.*, 2012, p. 4). Ils sont également nombreux à occuper des emplois dans l'économie de plateforme, caractérisée par des formes de travail instables, flexibles, temporaires ou en freelance, ce qui les rend plus vulnérables dans le contexte actuel des marchés du travail. Ces formes contractuelles ne déterminent pas seulement le statut d'emploi d'un individu ; elles conditionnent également, dans de nombreux cas, son accès aux dispositifs de politique active (Rotar, 2022, p. 326). De plus, ils n'ont pas ou peu d'expérience de travail et on constate également un décalage entre les compétences réelles et les compétences attendues par les employeurs (Mascherini *et al.*, 2012, p. 4).

A cause de ces différentes caractéristiques les jeunes sont une catégorie de personnes beaucoup plus sensibles aux crises économiques (Rotar, 2022, p. 326). C'est également ce que nous avons pu constater dans la section précédente. En effet, en temps de crise, les contrats à durée déterminée ne sont, par exemple, pas renouvelés et les jeunes se retrouvent en compétition pour l'emploi avec des travailleurs plus expérimentés qu'eux (Mascherini *et al.*, 2012, p. 4).

Les jeunes en situation de chômage peuvent être confrontés non seulement à des difficultés économiques sur le marché du travail, mais également à des obstacles d'ordre social, comme l'exclusion, la précarité, les discriminations ou encore une santé mentale fragilisée (Rotar, 2022, p. 326). Il est important de nuancer ce constat. En effet, le chômage n'est pas toujours problématique, surtout dans le cas des jeunes. Celui-ci n'est en effet pas toujours subi, comme nous le verrons plus tard dans cette section (Mascherini *et al.*, 2012, p. 24).

Afin d'analyser la situation potentiellement problématique de certains jeunes, un concept est utilisé :

NEET - ce terme vient de l'anglais : « Not in Employment, Education or Training »

C'est un groupe hétérogène de personnes. Leur seul point commun étant le fait qu'ils n'ont pas d'emploi, qu'ils ne sont pas aux études ou en formation (Mascherini *et al.*, 2012, p. 20).

Similairement à ce qui avait été écrit par Rotar, 2022, les jeunes qui entrent dans la catégorie des NEET subissent des conséquences négatives graves tant pour eux-mêmes en tant qu'individu que pour la société et l'économie. Le fait de rester dans cette catégorie NEET à un jeune âge peut mener à divers désavantages sociaux, tels que le désengagement, des perspectives d'emploi incertaines et précaires, des comportements déviants, ainsi que des problèmes de santé mentale et physique (Mascherini *et al.*, 2012, p. 58).

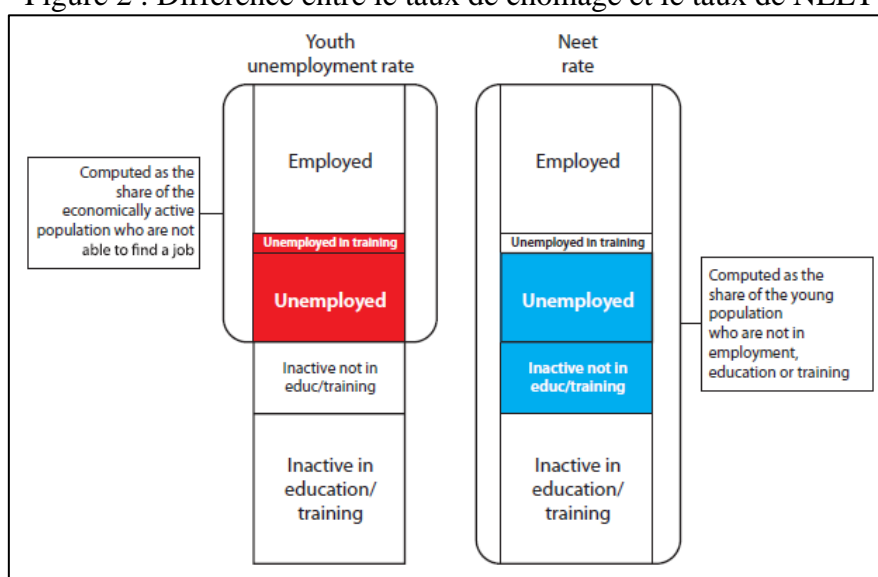
Les enjeux liés à l'emploi des jeunes, ainsi qu'à leur bien-être en général, occupent une place importante dans les médias. Les politiques publiques mettent également un accent particulier sur les problématiques de la jeunesse, en se concentrant principalement sur l'accès à l'emploi et à la formation. Bien que la question des NEET soit peu discutée dans les médias et dans l'opinion publique, elle reste une priorité pour les responsables politiques (Plasman et Fontaine, 2018, p. 4).

Il n'est pas aisé d'analyser le chômage des jeunes. Les indicateurs couramment utilisés peuvent en effet donner une image déformée de la réalité (Kilhoffer *et al.*, 2018, p. 5). Lorsqu'on regarde le taux de chômage des jeunes, il s'agit du pourcentage de jeunes ne trouvant pas un emploi par rapport à la population active de jeunes. Or, chez les jeunes, la population active est assez petite parce qu'un grand nombre d'entre eux poursuivent encore des études (Iweps, 2023). Les étudiants sont considérés comme inactifs économiquement. Mais certains étudiants (inactifs économiquement) peuvent être en recherche d'emploi. De plus, les jeunes peuvent appartenir à plusieurs catégories. On peut notamment citer les étudiants qui ont un emploi. Ceci contribue à expliquer les limites du taux de chômage des jeunes comme indicateur et la confusion que cela peut générer (Kilhoffer *et al.*, 2018, p. 5).

Le concept de NEET permet de distinguer les jeunes n'ayant pas d'emploi car ils sont en formation ou en étude, des jeunes qui n'ont pas d'emplois pour d'autres raisons. Cet indicateur prend en compte les jeunes au chômage mais également ceux qui n'en cherchent pas ou qui ont cessé d'en chercher (Kilhoffer *et al.*, 2018, p. 7).

La figure ci-dessous illustre la différence entre le taux de chômage des jeunes et le taux de NEET. Le taux de chômage des jeunes est un indicateur plus restrictif : il donne le pourcentage de la population active des jeunes qui ne trouve pas d'emploi. Tandis que l'indicateur des NEET inclus également la population inactive de jeunes qui ne sont pas en formation ou en étude (Mascherini *et al.*, 2012, p. 23).

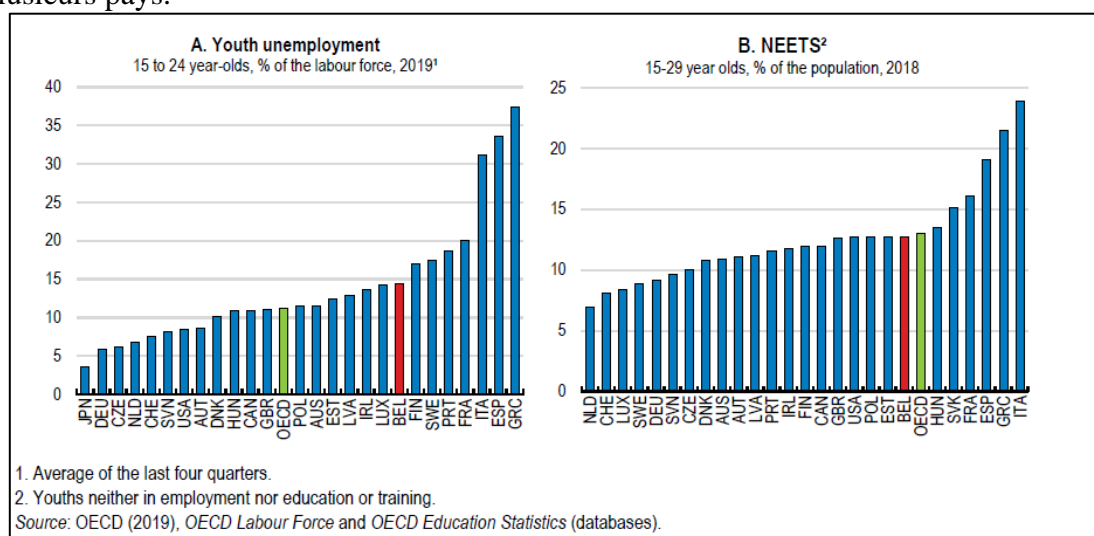
Figure 2 : Différence entre le taux de chômage et le taux de NEET



Mascherini *et al.*, 2012, p. 23

Afin d'illustrer ces deux taux, la figure 3, reprend deux graphiques : l'un montrant le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2019 et l'autre reprenant le taux de NEET (15-29 ans) en 2018, dans différents pays de l'OCDE. Les données belges sont illustrées en rouge et la moyenne de l'OCDE en bleu. Cette figure est issue du rapport de l'OCDE sur les défis du marché du travail en Belgique (McGowan *et al.*, 2020, p. 23).

Figure 3 : Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et taux de NEETs des jeunes dans plusieurs pays.



McGowan *et al.*, 2020, p. 23

Il y a plusieurs manières de distinguer les différents profils de jeune au sein de la catégorie NEET. Ci-dessous, nous présentons cinq grands profils de jeunes qui peuvent être mis en évidence (Mascherini *et al.*, 2012, p. 24):

- Les **jeunes au chômage conventionnel** : au sein de cette catégorie, on peut encore distinguer le chômage courte durée et le chômage longue durée ;
- Les **jeunes non-disponibles** : jeunes qui ont des responsabilités familiales, des personnes aidantes ou des jeunes qui souffrent de maladies ou de handicap ;
- Les **jeunes désengagés** : jeunes qui ne cherchent pas d'emploi, ne cherchent pas à faire d'études ou à suivre une formation et qui ne sont pas contraints par d'autres obligations ou incapacités. Ce sont généralement des « travailleurs découragés » qui sont à risque en termes de modes de vie sociaux ;
- Les **jeunes chercheurs d'opportunité** : jeunes qui sont à la recherche active d'un emploi ou d'une formation qui corresponde totalement à leurs attentes ;
- Les **jeunes volontaires** : qui sont des jeunes qui voyagent ou qui sont engagés activement dans d'autres activités telles que l'art, la musique, *etc.*

Il apparaît ainsi que les NEET constituent un groupe hétérogène, rassemblant des jeunes issus de divers milieux, dont certains sont particulièrement vulnérables, tandis que d'autres le sont beaucoup moins. Il est donc essentiel de prendre en compte cette diversité afin d'élaborer des politiques publiques réellement adaptées à leurs besoins et ciblant spécifiquement ceux ayant besoin d'aide (Mascherini *et al.*, 2012, p. 25).

Une étude menée par Assmann et Broschinski (2021) a analysé les profils des jeunes repris dans la catégorie NEET dans plusieurs pays européens. Sur base de cela, ils ont créé des groupes de pays montrant des proportions similaires de profils NEET. Ils ont ensuite évalué si des liens pouvaient être fait entre l'organisation des institutions dans ces pays et les profils de NEET (p. 96).

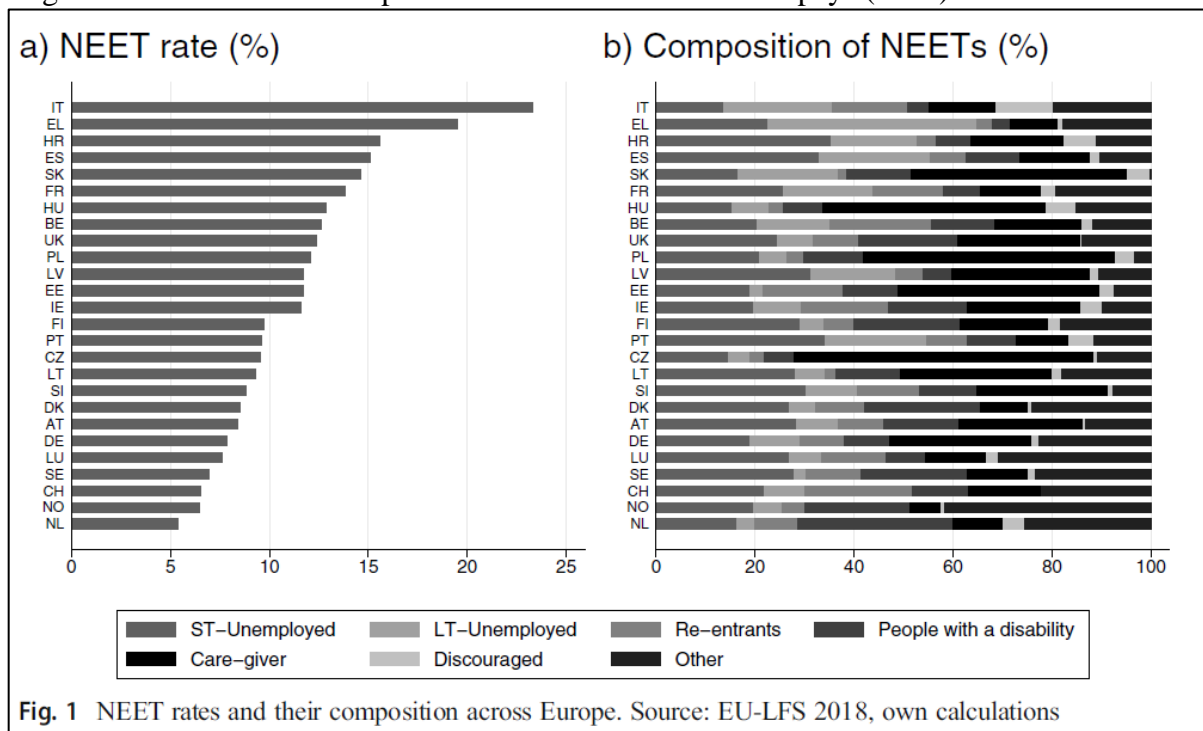
Dans cette étude les profils suivants ont été considérés (Assmann et Broschinski, 2021, p. 97) :

- Chômage conventionnel courte durée – longue durée ;
- Jeunes découragés ;
- Jeunes présentant un handicap ;
- Jeunes aidants ;
- Jeunes en réintégration (ils sont en attente d’une réintégration imminente dans l’emploi, les études ou la formation) ;
- Autres ;

Sur base des résultats, la Belgique se trouve dans le même groupe de pays que l’Allemagne, l’Autriche, le Royaume-Uni, l’Irlande, la Lituanie et la Slovénie. Les pays de ce groupe affichent une proportion importante de chômeurs de courte durée et de jeunes en voie de réintégration, ce qui indique une structure NEET moins ancrée dans ces pays. Ils présentent également un taux faible de jeunes découragés (Assmann et Broschinski, 2021, p. 106). Mascherini *et al.* (2012) avaient déjà fait une constatation similaire dans leur analyse de profils NEET en 2012. La Belgique présentait déjà à ce moment-là, parmi les NEET, une majorité de jeunes au chômage. La proportion de NEET découragés était inférieure à la moyenne européenne. Ils avaient également noté que la proportion de NEET avec expérience professionnelle était plus élevée que la moyenne européenne (p. 40).

La figure 4 reprend le taux de NEET dans les pays étudiés ainsi que la composition des NEET (Assmann et Broschinski, 2021, p. 107).

Figure 4 : Taux de NEET et profils de NEET dans différents pays (2018)



Assmann et Broschinski, 2021, p. 107

Par ailleurs, Assmann et Broschinski (2021) ont mis en évidence quatre combinaisons de facteurs pouvant expliquer la faible proportion de jeunes NEET au chômage. L'élément le plus déterminant réside dans un investissement élevé dans les politiques actives du marché du travail, caractéristique notamment des pays nordiques et d'Europe occidentale. En outre, une protection de l'emploi peu contraignante pour les travailleurs temporaires est également associée à de faibles taux de chômage des jeunes, lorsqu'elle est couplée soit à une faible protection pour les salariés permanents, soit à un système de formation professionnelle bien développé (p. 109).

Assmann et Broschinski (2021) concluent que les jeunes rencontrent des difficultés variées d'un pays européen à l'autre, ce qui nécessite la mise en œuvre de politiques adaptées à chaque contexte national afin de diminuer le nombre de NEET (p. 113).

## 2. Objectif et méthode

Nous avons pu voir dans la section précédente que les jeunes sont le futur de la Belgique et plus largement de l'Union Européenne. Ils doivent cependant faire face à de nombreux défis (Mascherini *et al.*, 2012, p. 1).

Dans l'OCDE, une grande proportion des jeunes a des emplois à durée déterminée ou des temps partiels. De plus, ils n'ont pas ou peu d'expérience de travail et on constate également un décalage entre les compétences réelles et les compétences attendues par les employeurs (Mascherini *et al.*, 2012, p. 4). A cause de ces différentes caractéristiques les jeunes sont une catégorie de personnes beaucoup plus sensibles aux crises économiques (Rotar, 2022, p. 326).

Outre le sentiment d'isolement, de dépendance et de perte de confiance en soi qu'elle engendre, la difficulté à trouver un emploi a également des effets néfastes sur l'économie et les sociétés vieillissantes (Parlement Européen, 2017).

Lorsqu'on analyse le profil des jeunes repris dans la catégorie des NEET en Belgique, on remarque qu'une grande proportion d'entre eux sont au chômage. Or, l'étude d'Assmann et Broschinski (2021) semble montrer que la combinaison de plusieurs facteurs dont l'investissement élevé dans les politiques actives du marché du travail permettraient d'expliquer une plus faible proportion de jeunes NEET au chômage (p. 109).

### 2.1. Question de recherche

Ceci nous amène à nous interroger sur les politiques actives mises en place en Belgique, au niveau fédéral, afin de lutter contre le chômage des jeunes et faciliter leur insertion professionnelle. Quelles sont ces politiques ? Quels effets peuvent être attendus ?

### 2.2. Méthodologie

Afin d'aborder d'étudier l'impact des politiques actives du marché du travail sur l'insertion professionnelle des jeunes en Belgique, ce mémoire s'appuie sur une revue de littérature approfondie. Les politiques actives du marché du travail mises en œuvre en Belgique au niveau fédéral ont fait l'objet de peu d'évaluations approfondies. Cette lacune a notamment été soulignée par la Cour des comptes, en particulier concernant la convention de premier emploi. Afin de pallier ce manque, nous avons donc orienté notre analyse vers la littérature existante portant sur des dispositifs similaires mis en place dans d'autres pays. Les sources utilisées se complètent de plusieurs façons : certaines analysent les effets à différentes échelles temporelles. D'autres examinent les impacts selon des groupes spécifiques, notamment les jeunes. En même temps, elles se recoupent sur plusieurs aspects. Cela renforce la cohérence et la richesse de l'analyse.

Deux grands types d'approches peuvent être mobilisées dans les études qui évaluent l'efficacité des politiques actives de mise à l'emploi (PAMT) :

- Les analyses au niveau microéconomique, qui reposent sur la comparaison entre les parcours d'individus ayant participé à un programme d'insertion et ceux de groupes témoins n'y ayant pas participé. Ce type d'évaluation permet d'isoler les effets directs d'un programme donné sur un public spécifique et dans un contexte particulier (Rotar, 2022, p. 327).
- Les évaluations au niveau macroéconomique, qui s'appuient sur des données agrégées afin d'examiner les effets globaux des PAMT sur des variables telles que

le taux de chômage des jeunes. Ces approches permettent d'informer les décideurs publics sur les politiques les plus efficaces en fonction des contextes, contribuant ainsi à une allocation plus efficiente des ressources publiques (Rotar, 2022, p. 327).

Ce travail utilise principalement des études de niveau macroéconomique, dans la mesure où elles offrent une vue d'ensemble des dynamiques en cours sur le marché du travail.

Les sources mobilisées comprennent :

- Des **méta-analyses**, permettant de synthétiser et comparer un large éventail d'études empiriques. Celles-ci se basent sur des études réalisées dans un panel important de pays. On retrouve un grand nombre de politiques actives du marché du travail dans les pays d'Europe de l'Ouest, et aux Etats-Unis. Par conséquent, les méta-analyses s'appuient largement sur des sources et programmes issus de ces régions ;
- Des **revues de littérature**, offrant une vision critique de l'état de la recherche. Les revues utilisées sont focalisées sur les pays de l'UE. Une majorité de pays de l'UE allouent d'importantes ressources chaque année aux politiques actives du marché du travail, dans le but de soutenir l'insertion des jeunes en situation de vulnérabilité. Dans la mesure où les études portant sur les politiques actives de l'emploi en Belgique (au niveau fédéral) restent relativement limitées, il est utile de s'appuyer sur les travaux réalisés dans d'autres pays de l'Union européenne. L'analyse de ces études permet d'en tirer des enseignements et d'établir de potentiels liens avec le contexte belge, qui partage avec ces pays un cadre institutionnel et des objectifs similaires en matière d'insertion professionnelle ;
- Des **études de cas spécifiques**, axées sur certains dispositifs d'insertion. Il s'agit d'études réalisées en Flandre, en France et en Grande-Bretagne. Les dispositifs analysés correspondent ou sont similaires aux dispositifs mis en place en Belgique au niveau fédéral ;
- Des **rapports institutionnels** produits notamment par l'OCDE, l'UE ou encore la Cour des comptes, apportant une contextualisation socio-économique et politique des dispositifs analysés.

Afin de répondre à la problématique soulevée, j'ai effectué une recherche documentaire approfondie à l'aide de Google Scholar. Cette recherche a porté sur des études contenant les termes "Active Labour Market Policies", "ALMP", "NEET", associés aux mots-clés "effect", "Belgium" et "Youth". J'ai également réalisé cette recherche en français, en utilisant les équivalents francophones de ces expressions, afin de m'assurer de couvrir un maximum de sources pertinentes dans les deux langues. Par ailleurs, j'ai élargi cette recherche à la bibliothèque numérique Cairn.info, afin d'explorer des publications scientifiques en sciences sociales et économiques en langue française. Les articles sélectionnés sont principalement en français et en anglais. Ils ont été choisis pour leur forte pertinence vis-à-vis de la problématique centrale : les effets des politiques actives au niveau fédéral belge sur l'insertion professionnelle des jeunes.

### 3. Politiques pour l'emploi

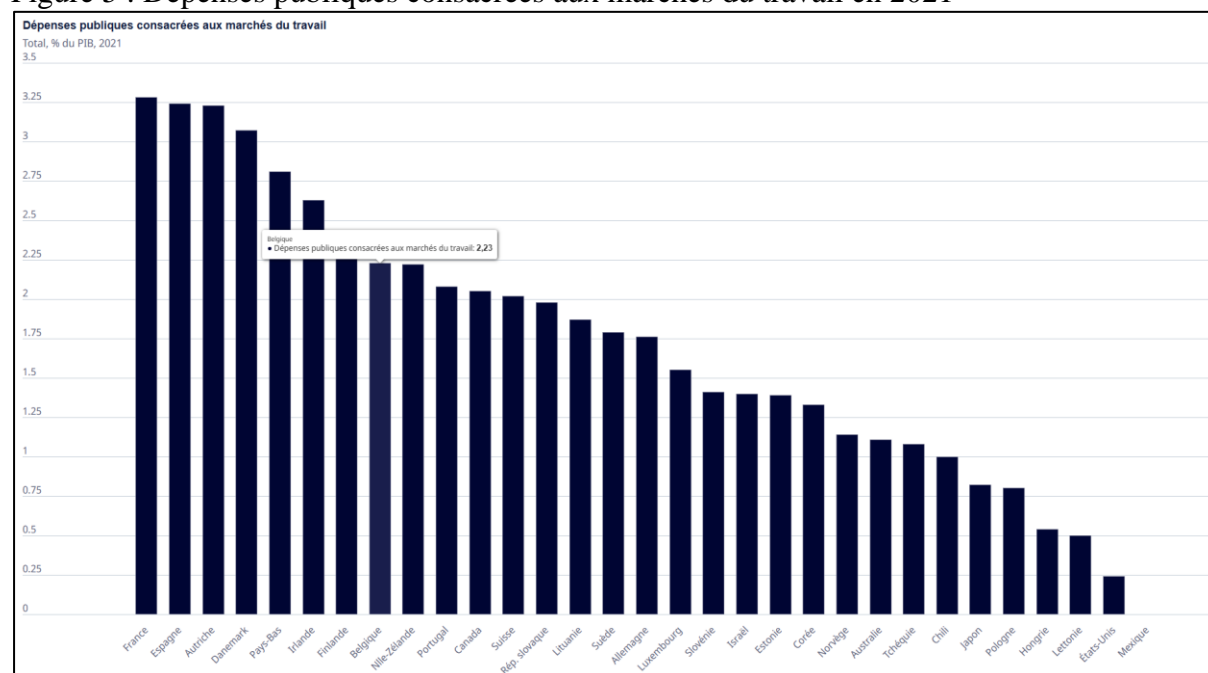
De manière générale, les dépenses publiques destinées aux programmes liés au marché du travail représentent une part importante des ressources nationales dans de nombreux pays membres de l'OCDE (Martin et Grubb, 2001, p. 3). Dans la figure 5, on constate que la Belgique y a consacré 2,23% de son PIB en 2021. Les programmes liés au marché du travail couvrent les services publics de l'emploi tels que l'aide à la recherche d'emploi, les formations, les subsides à l'embauche et la création d'emploi dans le secteur public ainsi que le soutien de revenu en cas d'absence d'emploi (Martin et Grubb, 2001, p. 3 - 4).

Ces dépenses peuvent être séparées en deux catégories :

- Les mesures « passives » concernent les dépenses liées aux transferts de revenus, tels que les allocations de chômage ;
- Les mesures « actives » incluent diverses politiques visant à faciliter l'accès des chômeurs au marché de l'emploi, à développer leurs compétences professionnelles et à améliorer le fonctionnement du marché du travail. On parle de politiques actives du marché du travail (PAMT).

(Martin et Grubb, 2001, p. 3 - 4)

Figure 5 : Dépenses publiques consacrées aux marchés du travail en 2021



OCDE, 2021

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons plus particulièrement aux politiques actives du marché du travail et leur impact sur la mise à l'emploi des jeunes. Nous n'abordons pas les mesures passives qui elles aussi ont un impact sur le taux de chômage.

Les gouvernements investissent dans les politiques actives du marché du travail pour diverses raisons. On peut notamment citer les effets négatifs du chômage sur les personnes (perte de revenu mais aussi impact négatif sur l'estime de soi) ainsi que le poids que représentent les allocations de chômage sur le budget national. Les politiques actives du marché du travail ont pour but d'améliorer l'insertion sur le marché du travail et de

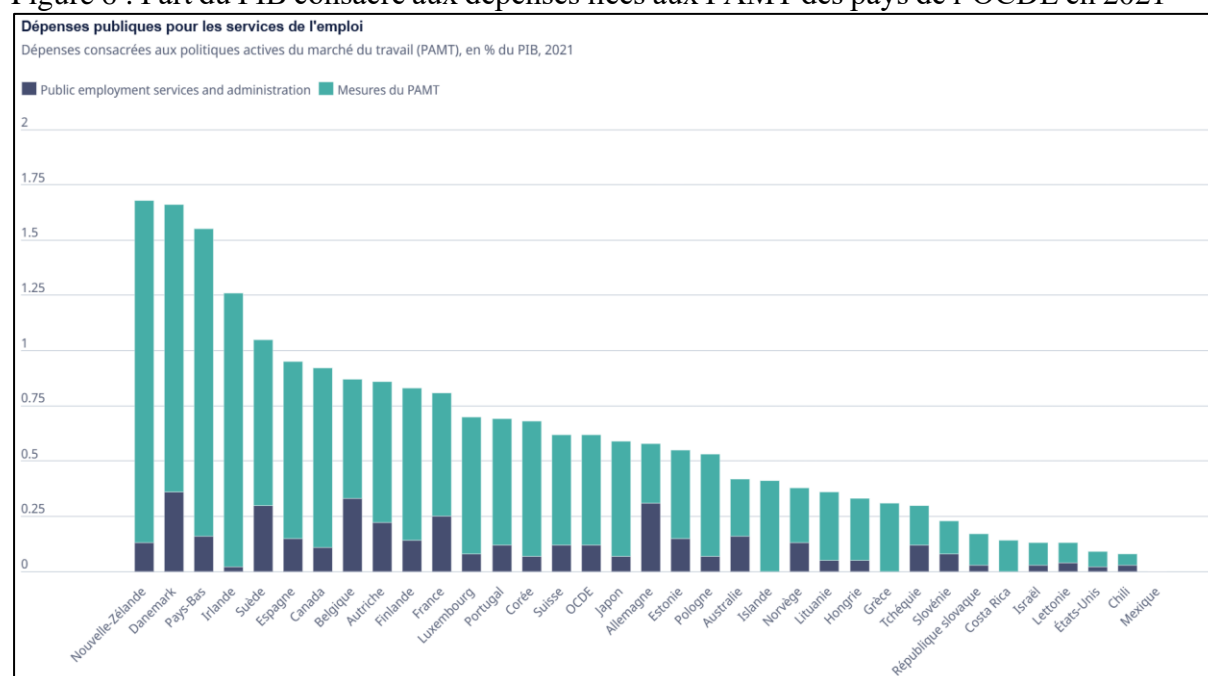
diminuer la dépendance aux aides sociales des personnes sans emploi (Vooren *et al.*, 2019, p. 125).

A l'heure actuelle, on peut citer deux objectifs principaux qui sont d'ailleurs liés :

- D'un point de vue économique, ces politiques visent à renforcer les personnes au chômage afin qu'elles puissent trouver un emploi et augmenter leur productivité et leurs revenus ;
- D'un point de vue social, ces politiques visent une meilleure inclusion et encouragent l'accès à des emplois valorisant (Rotar, 2022, p. 328)

Les mesures actives représentaient, en 2021, en moyenne, 0,62% du PIB des pays de l'OCDE. La Belgique, quant à elle, a consacré 0,87% de son PIB aux dépenses liées aux PAMT (Figure 6). Etant donné la part non négligeable de fonds publics consacrés à ce type de mesure, il est important de s'intéresser à l'efficacité de ces politiques (OCDE).

Figure 6 : Part du PIB consacré aux dépenses liées aux PAMT des pays de l'OCDE en 2021



OCDE, 2021

L'intérêt des politiques actives du marché du travail réside dans leur capacité potentielle à contribuer à résoudre divers problèmes du marché du travail, notamment le chômage des jeunes (Card *et al.*, 2018, p. 1). En effet, ces politiques jouent un rôle clé en favorisant l'augmentation de l'emploi et en réduisant le chômage (Rotar, 2022, p. 327).

Malgré l'implémentation de ce type de politique depuis plus de 50 ans, des preuves fiables de leurs effets n'ont émergé que ces dernières décennies (Card *et al.*, 2018, p. 1). Il est également important de noter que les effets constatés de programmes actifs ne sont pas les mêmes en fonction des groupes de population qui en bénéficient (Rotar, 2022, p. 327).

Dans leur méta-analyse des évaluations de programmes de mesures actives de l'emploi, Vooren *et al.* (2019), ont séparé les politiques actives de l'emploi en 4 types de programmes (p. 127) :

- **Formation** (en classe et sur le terrain) : l'objectif est de développer le capital humain ;
- **Programmes de services renforcés** : ces programmes incluent de l'assistance à la recherche d'emploi, des rencontres avec des conseillers et parfois des sanctions en cas de non-respect de certains critères ;
- **Subventions du travail** : il peut s'agir de crédits d'impôt sur le revenu du travail ou des subsides ;
- **Programmes d'emploi dans le secteur public** : le gouvernement recrute directement des personnes au chômage.

Il s'agit donc principalement de programmes agissant sur l'appariement entre le chercheur d'emploi et les employeurs. Ceci est pris en charge par les services publics de l'emploi. D'autres programmes agissent sur l'offre en favorisant les formations des demandeurs d'emploi et d'autres programmes encore visent la demande (subventions d'emploi et création d'emploi) (Rotar, 2022, p. 328).

Dans ce chapitre, nous examinons les principales politiques actives mises en œuvre spécifiquement pour les jeunes, en détaillant les initiatives et les mécanismes par lesquels elles cherchent à améliorer leur accès à l'emploi. Nous abordons ainsi des dispositifs tels que les programmes de stage et d'apprentissage, ainsi que les mesures de soutien à la recherche d'emploi spécifiquement destinés aux jeunes. Ces politiques visent à répondre aux défis particuliers rencontrés par cette population, notamment la précarité de l'emploi et l'accès limité à des opportunités de formation et d'expérience professionnelle.

Cependant, au-delà de la simple présentation de ces politiques, il est essentiel de comprendre leurs effets réels. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les travaux scientifiques et les analyses menées tant à l'échelle belge qu'internationale. À travers cette revue de la littérature, nous cherchons à dégager les effets attendus de ces politiques, en mettant en lumière les réussites mais aussi les limites observées par les chercheurs. Quels sont les impacts concrets de ces politiques sur l'insertion durable des jeunes ? Les objectifs des politiques sont-ils atteints, et de quelle manière les résultats varient-ils selon les groupes sociaux ?

Enfin, en s'appuyant sur les constats issus des études existantes, nous proposons des pistes d'amélioration. Quelles pratiques ou ajustements peuvent être envisagés pour renforcer l'efficacité des politiques actives du marché du travail à destination des jeunes en Belgique ? À travers cette analyse, nous offrons une réflexion sur l'adaptabilité et la pertinence des dispositifs actuels face aux évolutions du marché du travail.

### 3.1. Politiques actives de l'emploi à destination des jeunes en Belgique

En Belgique, en 2015, un total de 78 programmes de mesures actives ont été implémentés dont 48 étaient spécifiquement à destination des jeunes. 0,53% du PIB belge y a été consacré (tout âge confondu), ce qui représente 2.147,94 millions EUR. Au total, 70.441 jeunes (jusque 29 ans) ont participé en 2015 à un programme de mesure active. (Plasman et Fontaine, 2018, p. 6).

La table 4 reprend une vue d'ensemble du nombre de programmes de mesures actives mis en place en Belgique entre 2005 et 2015. Pour établir cette table Plasman et Fontaine (2018) ont utilisé les données issues d'Eurostat.

Table 4 : Vue d'ensemble du nombre de programmes de mesures actives mis en place en Belgique entre 2005 et 2015

	Indicator	Year		
		2005	2010	2015
1	Total number of active labour market programmes	55	73	78
1.1	including youth-targeted	31	46	48
2	Number of participants (stock) in active labour market programmes:			
2.1	Total number	188 128	298 751	343 564
2.2	% of the labour force (15-64)	4,1%	6,2%	7,0%
3	Number of youth participants (up to 29 years old) in active labour market programmes:			
3.1	Total number	25 701	63 534	70 441
3.2	% of the labour force (15-24)	5,8%	14,8%	17,8%
3.3	% of the total number of participants (stock)	13,7%	21,3%	20,5%
4	Expenditures on active labour market programmes:			
4.1	Total amount (millions EUR)	1 468,10	2 047,97	2 147,94
4.2	% of GDP	0,47%	0,56%	0,53%

Plasman et Fontaine, 2018, p. 6

Au niveau fédéral, les programmes de mesures actives suivants ont été mis en place pour les jeunes. C'est l'impact attendu de ces programmes qui sera analysé dans la section suivante.

### **Programmes de type « services renforcés »**

Le stage d'insertion professionnelle a pour but d'encourager les jeunes sans emploi à rechercher du travail de façon plus intensive (Cockx et Van Belle, 2016, p. 29). Cela encouragerait également les jeunes à accepter plus rapidement les offres d'emploi. Ce stage est à destination de tous les jeunes quittant l'école et étant âgé de moins de 26 ans. Il s'agit d'une période de 12 mois qui débute dès que le jeune s'inscrit pour la première fois en tant que demandeur d'emploi (Plasman et Fontaine, 2018, p. 16-17).

Le jeune devra, avec l'accompagnement de l'agence régionale pour l'emploi, établir un plan d'action personnalisé en vue de trouver un emploi. Dans ce cadre, des démarches proactives sont convenues. Le jeune devra mettre en place les différentes actions décidées de commun accord avec l'agence régionale pour l'emploi et aura régulièrement des rendez-vous de suivi et des évaluations. Durant cette période, le jeune n'est pas éligible pour les allocations de chômage (Plasman et Fontaine, 2018, p. 16-17).

L'allocation d'intégration est à destination de tous les jeunes chercheurs d'emploi, dont le but est d'encourager à s'enregistrer auprès des services publics de l'emploi (Actiris, VDAB, Forem) et encourager la recherche active d'emploi (Synerjob, n.d.).

En effet, si à la fin du stage d'insertion professionnelle, le jeune est toujours sans emploi, il pourra, sous certaines conditions, demander des allocations d'insertion, comme indiqué sur le site du Forem.

Un suivi des jeunes sans emplois (<26 ans) est également mis en place pour ceux qui reçoivent le revenu d'intégration. Le but est de renforcer le suivi de la recherche active d'emploi : deux entretiens dans la période précédant la perception du revenu d'intégration et un entretien tous les 6 mois au moins une fois qu'ils perçoivent le revenu d'intégration (Synerjob, n.d.).

Il existe également le droit à l'intégration sociale destinés aux résidents légaux de moins de 26 ans dont les revenus sont insuffisants. Ce droit a pour but de fournir un revenu et d'encourager la recherche d'emploi auprès des jeunes sans revenus par le biais de l'octroi de prestations d'assistance sociale, liées à un accord d'intégration individuel (y compris l'expérience professionnelle, la formation, etc.) (Synerjob, n.d.).

### **Programmes de type « formation »**

Le stage de transition professionnelle, à destination des jeunes peu ou moyennement qualifiés, a pour objectif d'offrir une première immersion dans le monde du travail, en permettant d'acquérir une expérience professionnelle rémunérée, tout en étant accompagnés et formés. Comme renseigné par le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean sur leur site internet, les stages peuvent être effectués au sein d'entreprises privées, d'administrations publiques ou d'associations sans but lucratif. Ils durent entre 3 mois et 6 mois. Le stagiaire reçoit une indemnité mensuelle de l'employeur ainsi qu'une allocation de travail de la sécurité sociale (Synerjob, n.d.).

Il est important de noter que les critères d'âge ne sont pas les mêmes selon qu'on soit francophone ou néerlandophone. Le site du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean indique les critères suivants : du côté francophone, il faut être âgé de moins de 30 ans. Le plan de formation est validé par Bruxelles Formation (Bruxelles) ou le Forem (Wallonie). Du côté néerlandophone où il faut être âgé de moins de 26 ans. Le plan de formation est validé par le VDAB (Bruxelles et Flandre).

Le stage de transition professionnelle ne peut commencer au plus tôt que le troisième mois du stage d'insertion professionnelle et commencer au plus tard 310<sup>ème</sup> jour de celui-ci comme mentionné sur le site internet de Securex.

De plus, il existe une obligation collective appliquée aux employeurs de proposer des places d'apprentissage ou de stage qui doivent représenter 1% des salariés à destination de tous les travailleurs. L'objectif est de garantir une offre suffisante de places de formation (Synerjob, n.d.).

### **Programmes de type « emplois subsidiés »**

Afin d'encourager les employeurs à recruter de jeunes travailleurs, il existe des réductions de cotisations sociales, qui permettent de diminuer le coût de ces travailleurs pour les employeurs (Synerjob, n.d.).

Sur son site internet le Service public fédéral (SPF) Emploi, Travail et Concertation sociale indique que les réductions de cotisations sociales sont couplées à une obligation d'engager des jeunes (moins de 26 ans) dans le cadre du régime des premiers emplois. Selon un certain nombre de critères (effectif du personnel de l'employeur, catégorie de l'employeur), un quota de jeunes doit être engagé. L'employeur bénéficie d'une réduction des cotisations

sociales s'il respecte les quotas imposés. L'objectif de cette politique est la lutte contre le chômage des jeunes.

En Belgique, toute occupation d'un jeune de moins de 26 ans couverte par certains types de contrats (exemple : contrat de travail ordinaire s'il s'agit au moins d'un mi-temps, convention de stage/insertion ou contrat d'apprentissage) peut être qualifiée de convention de premier emploi comme mentionné sur le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Initialement le but de la politique de convention de premier emploi était de lutter contre le chômage des jeunes durant les six premiers mois de leur entrée sur le marché du travail. Cette politique a été initiée en 1999. En 2008, la Cour des comptes a effectué une évaluation de cette politique et de son suivi. Il en ressort que le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale n'a pas mis en place des objectifs et/ou des indicateurs permettant de mesurer l'impact de cette politique. Ces lacunes d'évaluation n'ont donc pas permis au législateur d'avoir une vue sur les résultats de cette politique avant les différentes modifications de la loi depuis 1999. De plus, des lacunes ont été constatées au niveau des contrôles devant être effectués par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale en lien avec l'office national de sécurité sociale (ONSS) sur l'obligation de recrutement. Les sanctions (amendes) n'ont pas été appliquées dans les cas de manquements (Cour des comptes, 2008).

Dans ce rapport de la Cour des comptes (2008), il a également été mis en avant que l'arrêté royal d'exécution de la loi a, dès la première année, élargi le champ des bénéficiaires, notamment en incluant d'autres tranches d'âge, ce qui a détourné le dispositif de son ciblage initial sur les jeunes récemment sortis de l'enseignement. Par la suite, la loi a été modifiée à plusieurs reprises, si bien qu'il n'existe plus, depuis 2003, de politique fédérale spécifique en faveur de ces jeunes. Seules les réductions de cotisations ont perduré et leur montant a augmenté.

La Cour des comptes a ensuite effectué un suivi de son premier audit. Une amélioration dans l'échange des données entre le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et l'ONSS a été constatée. Cependant, des lacunes sont encore constatées dans les contrôles effectués par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et l'ONSS. De plus, les indicateurs et objectifs n'ont toujours pas été définis par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (Cour des comptes, 2013).

## 3.2. Effets attendus

Vooren *et al.* (2019) déterminent dans leur meta-analyse que de manière générale l'effet moyen des PAMT sur les opportunités économiques des participants est relativement faible (p. 139). Les résultats obtenus par Rotar (2022) suggèrent même que les PAMT ne sont pas effectives pour diminuer le taux de chômage des jeunes dans l'Union Européenne des 26 pays (p. 333). Ces conclusions soulignent l'importance de réaliser des analyses coûts-bénéfices approfondies et de maintenir des évaluations aléatoires fiables (Vooren *et al.*, 2019, p. 140).

### 3.2.1. Programmes de type "services renforcés"

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'études sur l'impact du stage d'insertion professionnelle sur l'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi au niveau fédéral belge. Cependant, une étude a été menée au niveau de la région flamande par Cockx et Van Belle (2016), sur base des données de l'organisme public de l'emploi de la région

flamande, le Vlaamse Dienst voor Arbeidsvoorziening en Beroepsopleiding (VDAB) couplées aux données du datawarehouse Marché du travail et Protection sociale de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Le but était d'évaluer l'impact de l'augmentation de la durée du stage d'insertion professionnelle qui est passée de 9 mois à 12 mois (à partir de 2012) sur les jeunes (p. 31).

Les impacts considérés étaient :

- le temps passé en tant que chercheur d'emploi et ;
- la qualité des emplois trouvés.

Il est cependant important de noter qu'une des limites de cette étude est que les données sélectionnées ne concernent que des individus ayant fait des études supérieures (p. 31).

Les résultats montrent que la période de stage allongée diminue le temps passé en tant que chercheur d'emploi après la fin des études mais ce résultat n'est pas statistiquement significatif. L'allongement de la période d'attente n'a pas non plus d'impact significatif sur la qualité des emplois trouvés. De plus, différents résultats suggèrent que l'allongement de la période d'attente incite les jeunes à accepter davantage d'emplois de courte durée. Les auteurs concluent que les impacts observés sont conformes aux attentes du programme, bien qu'ils soient moins importants que prévu. Une des raisons avancées est un comportement non-rationnel des jeunes : ils surestiment leurs capacités à trouver un emploi ou sont concentrés sur le court terme, sans anticiper les conséquences financières d'une période de stage prolongée.

De plus, des études antérieures mettent en évidence que pour les jeunes, l'efficacité des sanctions est a priori incertaine, car ils sont plus susceptibles de se tourner vers leurs parents pour un soutien financier. Par conséquent, la menace ou la mise en œuvre effective d'un retrait des allocations peut pousser les jeunes vers l'inactivité plutôt que vers un emploi (Caliendo et Schmidl, 2016, p. 10).

La Belgique est un des rares pays de l'OCDE, avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, à octroyer une allocation qui n'est pas basée sur le revenu, à des personnes n'ayant pas encore travaillé (ayant terminé des études ou ayant quitté l'école). La raison pour laquelle une période d'attente a été instaurée avant d'avoir droit à cette allocation est pour amener les jeunes à mener une recherche plus intensive d'emploi (Cockx et Van Belle, 2016, p. 29). En effet, pour pouvoir bénéficier de cette allocation, les personnes doivent impérativement s'inscrire comme demandeur d'emploi auprès de l'agence régionale de l'emploi et il y aura un suivi régulier avec un conseiller de l'agence sur base d'un plan personnalisé. Il y a également une évaluation mise en place de façon régulière. Il faut réussir ces évaluations pour avoir droit à l'allocation. On peut donc associer cela à une forme de sanction.

Afin d'anticiper l'impact du stage d'insertion professionnelle dans sa globalité, il est également important de s'intéresser à l'effet de l'accompagnement spécifique mis à disposition des jeunes lors de ce stage.

Une recherche d'emploi intensifiée et plus active, rendue possible par des services d'accompagnement renforcés, peut contribuer à améliorer l'appariement entre chercheurs d'emploi et employeurs (Vooren *et al.*, 2019, p. 128). Dans la méta-analyse conduite par Vooren *et al.*, 2019, différents programmes impliquant des services renforcés tels que l'assistance à la recherche d'emploi et des programmes avec sanction, ont été inclus. Les effets sur les opportunités économiques des participants sont étudiés

sur différentes périodes après le début du programme: après 6, 12, 24 et 36 mois. Les résultats de leur analyse montrent que de tous les types de programmes analysés, les services renforcés sont les plus effectifs à court terme, 12 mois après le début du programme. Les effets restent positifs à plus long terme mais deviennent statistiquement non significatif. Cahuc et Hervein (2023) apportent un appui supplémentaire à ces résultats. Ils mentionnent en effet, que les dispositifs d'accompagnement à la recherche d'emploi peuvent favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes et que cet impact semble renforcé lorsque les bénéficiaires sont en contact régulier avec des conseillers spécialisés dans l'accompagnement des jeunes en situation de précarité. Toutefois, les retombées positives restent modérées dans l'ensemble (p. 39).

Une limite de la méta-analyse de Vooren *et al.*, 2019 est que le groupe cible des différents programmes n'est pas pris en compte. Or, les effets des politiques actives du marché du travail varient en fonction du groupe (Card *et al.*, 2018, p. 3). Cependant, l'étude de Kluve (2010) met en évidence que les programmes d'aide à la recherche d'emploi présentent une efficacité similaire chez les jeunes et l'ensemble de la population active.

Caliendo et Schmidl (2016), concluent également, sur base de leurs analyses des études existantes, que l'assistance à la recherche d'emploi via un accompagnement individuel et le suivi des participants ont des effets significativement positifs sur l'emploi dans la majorité des études d'évaluation. Les programmes incluant de l'accompagnement personnalisé produisent généralement des effets positifs, qu'ils soient couplés ou non à de mesures de suivi. Les effets positifs à long terme de l'aide à la recherche d'emploi suggèrent que l'accompagnement permet à la fois aux jeunes de trouver un emploi plus rapidement, et les aide également à accéder à un emploi plus stable et de meilleure qualité. Cependant, des recherches complémentaires sont nécessaires pour confirmer les aspects qualitatifs de l'aide à la recherche d'emploi (p. 12).

En ce qui concerne les programmes associant un monitoring de la recherche d'emploi des jeunes et des sanctions, il n'y a que très peu de données. Les études semblent indiquer que les jeunes réagissent positivement à une sanction ou à la menace de sanction en termes de résultats sur l'emploi, sur le court terme. Cependant, il semblerait que cela se fasse au détriment de l'adéquation des emplois trouvés et de la stabilité de l'emploi sur le long terme. Une autre conséquence des sanctions (ou menace de sanction) est que les jeunes peuvent également quitter le marché du travail pour rejoindre la population inactive. Les jeunes chercheurs d'emplois sanctionnés sont souvent ceux qui rencontrent des difficultés plus profondes, comme des problèmes familiaux, des troubles mentaux ou des dépendances (Caliendo et Schmidl, 2016, p. 12).

Sur base des différentes études et analyses existantes sur le sujet, nous estimons que :

- l'accès à des services renforcés incluant un accompagnement personnalisé et un suivi régulier est une politique active ayant un impact positif sur les bénéficiaires ;
- les effets positifs attendus sont significatifs, mais sur du court terme. Une période de stage de douze mois est donc adaptée.

Il convient cependant, de mettre en évidence que l'effet attendu de ces programmes n'est pas toujours aussi important qu'espéré. De plus, il faut prendre en compte la spécificité des jeunes qui semblent ne pas toujours présenter le comportement attendu pour diverses raisons : sortie de la population active ou surestimation de leurs capacités. De plus, les sanctions semblent affecter plus particulièrement les jeunes en difficultés

(absence de soutien familial, détresse psychologique). Or c'est spécifiquement ce sous-groupe de jeunes qui sont les plus vulnérables sur le marché du travail.

### 3.2.2. Programmes de type "formation"

En réduisant les inadéquations entre les compétences disponibles sur le marché du travail (compétences des chercheurs d'emploi) et celles recherchées par les employeurs, les politiques actives de l'emploi, notamment via des formations, peuvent favoriser un meilleur appariement sur le marché du travail et contribuer à la baisse du chômage (Vooren *et al.*, 2019, p. 128). Selon les économistes, la formation représente un investissement destiné à accroître le capital humain (Card, 2014, p. 17).

L'objectif du stage de transition professionnelle en Belgique correspond aux objectifs courants des programmes de formation. Il s'agit d'élargir ou de renforcer les compétences des participants en lien avec les exigences du marché du travail, afin de faciliter leur intégration professionnelle de manière plus rapide et durable. Par ailleurs, les programmes de formation en milieu professionnel jouent un rôle clé en offrant aux jeunes une première expérience professionnelle, tout en permettant aux employeurs d'évaluer leur potentiel. Cela peut contribuer à augmenter les chances d'embauche à l'issue de la formation (Caliendo et Schmidl, 2016, p. 9).

Lorsqu'on s'intéresse aux effets sur différentes périodes de temps, il ressort que nombre de programmes de formation tendent à avoir des effets négatifs à court terme sur les opportunités économiques des participants. Ceci peut s'expliquer par le fait que durant leur formation, les participants peuvent être moins actifs dans leur recherche de travail. En anglais, le terme de « lock-in effect » est utilisé pour désigner ce phénomène (Vooren *et al.*, 2019, p. 129). Card *et al.* (2018) avancent d'ailleurs ce phénomène pour expliquer les résultats constatés dans leur méta-analyse : les effets des programmes de formation sont en moyenne faibles à court terme et plus grands à moyen et long terme (p. 13).

Les résultats de la méta-analyse réalisée par Vooren *et al.* (2019), montrent quant à eux que l'effet sur les opportunités économiques des participants est positif pour les programmes de formation mais non significatif statistiquement quel que soit la période de temps considérée (6, 12, 24 et 36 mois après le début du programme). Les auteurs expliquent ce résultat par le fait qu'ils n'ont pas pu différencier les programmes de formation « théoriques » des programmes de formation « sur le terrain » (p. 139).

L'effet supplémentaire de la formation en entreprise, notamment en tant que première expérience professionnelle et opportunité potentielle d'embauche, revêt une importance particulière pour les jeunes avec une expérience limitée ou inexistante sur le marché du travail. Dans ce contexte, on peut raisonnablement anticiper que, toutes choses étant égales par ailleurs, ce type de formation ait un impact plus positif sur l'accès à l'emploi que l'enseignement dispensé en salle de classe (Caliendo et Schmidl, 2016, p. 9).

Caliendo et Schmidl (2016), dans leur revue de différentes études de PAMT, rapportent une étude menée en France sur des programmes de formation combinant enseignement théorique et expérience professionnelle. L'étude met en évidence une absence d'impact, voire des effets négatifs, sur l'insertion professionnelle des jeunes, participant à ce programme, ayant un niveau d'instruction élevé, alors que des retombées positives sont observées chez ceux ayant un faible niveau de formation initiale. Cela laisse penser que les dispositifs de formation en milieu professionnel profitent davantage aux jeunes en situation de vulnérabilité, mais qu'ils pourraient, en revanche, être perçus négativement

par les employeurs lorsqu'ils concernent des jeunes plus qualifiés. Une hypothèse avancée pour expliquer la moindre efficacité de ces formations hybrides réside dans le fait que les jeunes les plus en difficulté, pour qui ces parcours sont souvent pensés, auraient besoin d'un accompagnement renforcé ou de soutiens supplémentaires. Par ailleurs, les effets négatifs relevés chez les jeunes plus qualifiés pourraient résulter d'une perception dévalorisante des formations pratiques, engendrant ainsi une forme de stigmatisation (p. 9).

Sur base des différentes études analysées par Caliendo et Schmidl (2016), les résultats en matière d'emploi sont généralement moins favorables lorsqu'il s'agit d'une combinaison de formation en entreprise et de formation « théorique ». Une explication possible à l'efficacité réduite des formations mixtes pourrait être que les jeunes les plus défavorisés, pour lesquels ces programmes de formation pratique sont conçus, nécessitent un soutien plus intensif ou complémentaire (p. 10).

Les analyses de l'efficacité des politiques de l'emploi destinées à faciliter l'accès des jeunes au marché du travail indiquent généralement qu'elles produisent des effets positifs, à condition qu'elles intègrent une part significative de formation et offrent une véritable expérience professionnelle. En effet, de nombreuses études menées au cours des années 1990 et 2000 mettent en évidence que les contrats aidés ainsi que les dispositifs de formation peuvent avoir des effets positifs, notamment lorsqu'ils offrent aux participants la possibilité d'acquérir une réelle expérience professionnelle. (Aeberhardt *et al.*, 2011, p. 167).

En 1985, la France a mis en place un Stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) dont le but était de placer des personnes en entreprise en tant que stagiaire de la formation professionnelle. Ils ne suivaient donc pas une formation structurée comme dans une école. La durée des stages étaient comprises entre 3 et 6 mois. Une rémunération était également incluse. Le statut de ces contrats a fait l'objet de nombreuses critiques en raison des conditions particulières qui régulaient ces contrats et qui en faisaient des contrats à durée déterminée peu coûteux pour l'employeur. De plus, le contenu de la formation y était souvent insuffisant. Cela a participé à soulever les débats sur la précarisation de l'emploi. Le SIVP a été supprimé en 1991 (Aeberhardt *et al.*, 2011, p. 160).

Sur base des différentes conclusions des études analysées, nous pouvons anticiper un effet positif du stage de transition professionnelle sur les jeunes en bénéficiant. En effet, ce type de programme semble donner des résultats positifs pour les personnes faiblement qualifiées. Or, ce stage s'adresse spécifiquement à ce public. Il convient cependant, de prendre en compte l'importance de la qualité du stage. Pour qu'il soit réellement bénéfique, le participant doit pouvoir acquérir une expérience valorisable sur le marché du travail et réellement développer des compétences recherchées par les employeurs. Les jeunes faiblement qualifiés requièrent un soutien plus important. Il est donc primordial que l'organisme encadrant ces stages s'assure de la réalité des opportunités proposées par les employeurs. Le fait d'avoir mis en place un plan de formation est un outil d'encadrement du stage.

Il en va de même pour l'obligation pour les entreprises de créer des places de formation. C'est une mesure qui peut porter ses fruits s'il y a réellement des opportunités d'apprentissage.

Il convient aussi de mettre en évidence que dans le cas de la Belgique, le stage peut être réalisé dans le secteur marchand et non marchand. Or, dans la littérature, il ressort que

l'expérience acquise dans l'un ou l'autre secteur n'a pas le même effet sur l'insertion professionnelle des jeunes. Ce point sera développé plus largement dans la section 3.2.3 sur les emplois subsidiés.

### 3.2.3. Programmes de type "emplois subsidiés"

Les dispositifs de subvention salariale ou d'aide au revenu ont pour objectif principal d'encourager financièrement les employeurs à recruter des jeunes dont la productivité au démarrage peut être jugée faible. Ces aides visent à compenser les charges que représente l'intégration de ces jeunes, notamment les coûts liés à leur formation ou à un salaire initial potentiellement supérieur à leur niveau de productivité. En général, ces subventions sont attribuées pour une période déterminée, dans l'espoir que les bénéficiaires aient, d'ici la fin de l'aide, acquis des compétences suffisantes pour décrocher un emploi stable (Caliendo et Schmidl, 2016, p. 12).

Les dispositifs d'emploi subventionné et les programmes d'emploi public (notamment le recrutement spécifique de personnes au chômage dans le secteur public) peuvent également jouer un rôle de filtrage en cas d'incertitude sur l'employabilité des candidats, la participation à ces programmes pouvant alors servir de substitut à l'expérience professionnelle (Vooren *et al.*, 2019, p. 128).

La meta-analyse de Vooren *et al.* (2019) révèle que les dispositifs d'emploi subventionné ont tendance à produire des effets négatifs sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires à court terme. Ces effets de verrouillage (« lock-in effect »), s'estompent progressivement pour laisser place à des retombées positives. A partir de 12 mois après le début du programme, les effets sont positifs, avec un impact significatif statistiquement après 36 mois (p. 138).

Tant les emplois subventionnés que l'emploi dans le secteur public n'entraînent pas de résultats significatifs à court terme. Toutefois, seul le premier type de programme affiche des effets positifs significatifs sur le long terme. Par ailleurs, les données suggèrent que les effets de verrouillage durent moins longtemps dans les emplois subventionnés que dans les emplois publics (ou les programmes de création d'emplois). Cette différence pourrait s'expliquer par le fait qu'il y a souvent une composante de formation sur le terrain lors des emplois subventionnés (dans le secteur privé), laquelle est souvent mieux alignée sur les besoins du marché du travail (Vooren *et al.*, 2019, p. 139).

Même si la majorité des recherches soulignent des effets globalement positifs sur l'emploi, ces dispositifs présentent néanmoins certaines limites, notamment un risque d'effet d'aubaine. Il arrive que des employeurs recrutent des jeunes grâce à une aide, alors qu'ils auraient procédé à l'embauche même sans ce soutien financier. Ce type de comportement reste difficile à quantifier, et les études empiriques abordent rarement cette problématique de manière approfondie. Un autre point de vigilance concerne la substitution de main-d'œuvre : les bénéficiaires des subventions peuvent être embauchés au détriment d'autres demandeurs d'emploi non éligibles mais aux profils similaires, ce qui peut annuler l'impact net sur l'emploi (par exemple, en favorisant les moins de 26 ans au détriment des plus âgés) (Caliendo et Schmidl, 2016, p. 13).

Selon Cahuc et Hovelin (2023), les politiques sur les contrats aidés (forme d'emploi subsidié en France) sont souvent discutées. En effet, les objectifs de ces contrats sont divers et ne sont pas toujours compatibles (p. 45). Les contrats aidés sont des contrats

spécifiques, dérogeant au droit commun, qui permettent à l'employeur de recevoir une aide de l'État, soit sous forme de subventions, soit sous forme de réductions de cotisations sociales. Ils sont réservés aux personnes rencontrant des difficultés spécifiques pour accéder à l'emploi, avec un nombre et une répartition fixée par l'État. (Fipeco, 2025)

Il semblerait qu'en fonction du secteur (marchand et non marchand), les résultats de ces politiques diffèrent (Cahuc et Hervein, 2023, p. 46). Les résultats obtenus par Vooren *et al.*, 2019 semblent d'ailleurs confirmer cette hypothèse. La plupart des études menées sur les emplois subsidiés sont des études menées en Europe de l'Ouest et aux États – Unis (Cahuc et Hervein, 2023, p. 51).

Les études montrent des trajectoires et des débouchés professionnels différents une fois le contrat aidé terminé. En effet, des différences sont mesurées selon que l'expérience a été acquise dans le secteur marchand ou non marchand. Dans le secteur marchand, les contrats aidés ont un effet relativement modeste à court terme sur l'accès à l'emploi non aidé, mais ils l'améliorent nettement à moyen et à long terme. Ces effets positifs semblent toutefois dépendre des conditions économiques. Ils tendent à disparaître pour les jeunes éloignés de l'emploi lorsque la conjoncture est défavorable (Cahuc et Hervein, 2023).

Cependant, les résultats des contrats aidés dans le secteur non marchand sont moins encourageants. La plupart des études montrent que leur effet est au mieux nul. Souvent les contrats aidés dans le secteur non marchand sont considérés comme la politique active la moins efficace parmi les options disponibles pour les pouvoirs publics. Une explication avancée est que les bénéficiaires des contrats aidés dans le secteur non marchand sont potentiellement différents (moins qualifiés, en situation de handicap, etc.), les compétences acquises ne sont pas toujours valorisables dans le secteur marchand. De plus, il convient également de mettre en avant les limites de la méthode utilisée (caractéristiques psychologiques, environnements personnels différents entre groupes témoins et groupes tests non pris en compte) (Cahuc et Hervein, 2023).

On peut également constater dans différentes études que le fait de pouvoir démontrer l'acquisition de compétences est primordial pour trouver un emploi. En France, dans le cadre des emplois d'avenir, l'obligation de formation fait partie intégrante du programme. Il ressort d'une étude que l'expérience professionnelle acquise dans le cadre d'un emploi d'avenir a un impact d'autant plus élevé sur l'accès à un entretien d'embauche lorsque la formation professionnelle est liée à l'obtention d'un diplôme. De plus, les recruteurs sembleraient accorder plus d'importance à un diplôme reçu dans le cadre d'un emploi d'avenir dans le secteur non marchand que dans le secteur marchand (Cahuc et Hervein, 2023, p. 63).

Une étude menée par Dorsett (2006) sur un programme d'insertion professionnelle destiné aux jeunes, intitulé « New Deal for Young People » (NDYP) en Grande-Bretagne semble mettre en avant des résultats similaires aux études citées ci-dessus. Il s'agit d'un programme implémenté en 1998. Il s'adressait initialement aux jeunes âgés de 18 à 24 ans, bénéficiaires de l'allocation chômage depuis au moins six mois. Leurs participations à ce programme était obligatoire s'ils rentraient dans ces conditions. Le programme était également accessible à des jeunes ayant été chômage pour des périodes plus courtes mais qui rencontraient des obstacles particuliers sur le marché du travail (Dorsett, 2006, p. 2).

Ce programme était composé de trois phrases (Dorsett, 2006, p. 2) :

- Une première phase d'aide à la recherche d'emploi sur une période de maximum quatre mois ;
- Une deuxième phase de six mois présentant quatre options :
  - o Emploi subsidié ;
  - o Formation à plein temps ;
  - o Immersion professionnelle dans le secteur associatif ;
  - o Mission environnementale.

A l'exception de l'option correspondant à la formation à temps plein, les employeurs étaient tenus de garantir aux participants au moins une journée par semaine consacrée à de la formation. Ceci devant mener à l'obtention d'une qualification reconnue. Cette phase durait six mois (sauf pour l'option de formation à temps plein qui peut aller jusqu'à un an).

- Une troisième phase de suivi proposant un accompagnement et des conseils aux participants.

Dorsett (2006) s'est intéressé à l'efficacité relative des différentes options de la deuxième phase pour réduire le chômage et augmenter l'emploi chez les jeunes hommes. Le résultat mis en évidence est que, de toutes les options, c'est l'emploi subsidié (combiné à une obligation de formation) qui est le moyen le plus efficace pour sortir du chômage et accéder à un emploi non subventionné (en comparaison aux trois autres options proposées dans le cadre de ce programme) (p. 39).

Sur base de cette revue de la littérature, nous pouvons nous attendre à des effets positifs sur l'insertion des bénéficiaires à long terme. Nous pouvons toutefois émettre la recommandation de mieux cibler les jeunes qui nécessiteraient ce type de programme. Il s'agirait principalement de jeunes peu qualifiés, n'ayant pas acquis les compétences valorisables sur le marché des travail. De plus, afin de s'assurer de l'efficacité de l'emploi, il faudrait introduire un suivi sur l'acquisition de compétences transférables, en obligeant le recours à des formations par exemple.

## Perspectives et conclusion

Ce travail s'est attaché à analyser les politiques actives du marché du travail mises en place en Belgique, au niveau fédéral, afin de lutter contre le chômage des jeunes et faciliter leur insertion professionnelle. Dans un premier temps, nous avons examiné la place des jeunes sur le marché du travail, en débutant par une analyse du contexte belge et européen, afin de situer le contexte belge dans un cadre comparatif plus large. Cette analyse s'est poursuivie par une approche sociologique, centrée sur les jeunes dits NEET, dont certains peuvent être particulièrement vulnérables face aux risques d'exclusion sociale et professionnelle.

Sur cette base, la deuxième partie du travail a permis de préciser l'objectif de recherche et de présenter la méthodologie mobilisée pour évaluer l'impact des politiques actives d'insertion. Enfin, une troisième partie a été consacrée à une analyse des dispositifs mis en œuvre en Belgique, au niveau fédéral, en mettant en lumière leurs objectifs, modalités de mise en œuvre et effets attendus sur les trajectoires professionnelles des jeunes, à court, moyen et long terme. L'ensemble de ce travail visait à proposer une lecture critique des politiques actives d'insertion, en s'interrogeant sur leur efficacité réelle, leur capacité à atteindre les publics visés, et leur pertinence face aux défis rencontrés par les jeunes, notamment les moins qualifiés.

Au terme de cette analyse, plusieurs enseignements peuvent être tirés et pistes d'amélioration envisagées.

Premièrement, il ressort que l'accès à des services d'accompagnement renforcés, combinant suivi personnalisé et étapes de stage encadrées, constitue une mesure active dont les effets sont globalement positifs, notamment à court terme. Une durée de 12 mois semble appropriée. Toutefois, ces effets ne sont pas toujours à la hauteur des attentes initiales. Il est donc nécessaire de rester prudent dans l'interprétation des résultats, et d'intégrer les comportements des jeunes. Par ailleurs, les mesures de sanction appliquées dans certains cas peuvent affecter plus durement les jeunes en difficulté, ce qui soulève des questions en matière d'équité et d'efficacité.

Concernant les stages de transition et les possibilités de formations sur le terrain, les éléments analysés indiquent qu'ils peuvent produire des résultats positifs, en particulier pour les jeunes faiblement qualifiés, à condition que la qualité du stage soit assurée. L'expérience acquise doit être valorisable sur le marché de l'emploi et permettre le développement de compétences réellement recherchées par les employeurs. Pour cela, un encadrement rigoureux est indispensable. L'obligation pour les entreprises de créer des places de formation est également une mesure intéressante, à condition que les opportunités proposées soient réelles et pertinentes.

Enfin, les conventions de premier emploi semblent avoir un impact positif à long terme sur l'insertion professionnelle. Néanmoins, une meilleure stratégie de ciblage des bénéficiaires pourrait en accroître l'efficacité. Ces programmes devraient viser en priorité les jeunes moins qualifiés, qui n'ont pas encore acquis de compétences transférables. L'introduction d'un cadre assurant l'acquisition de compétences, notamment par le biais de formations intégrées à l'emploi, pourrait renforcer significativement les effets positifs de ces dispositifs.

Cependant, il est important de souligner les limites inhérentes à ce travail. Les conclusions présentées s'appuient majoritairement sur la littérature scientifique existante, rassemblant un large éventail d'études menées dans différents pays. Or, comme cela a été souligné dans les sections précédentes, les réalités économiques, institutionnelles, culturelles et sociologiques

varient d'un pays à l'autre. Ces différences peuvent influencer l'efficacité et la pertinence des politiques actives du marché du travail. Même au sein de la Belgique, les disparités régionales sont notables. Avec la sixième réforme de l'État en 2014, qui a transféré d'importantes compétences en matière d'emploi aux régions, il pourrait être pertinent de compléter ces analyses par des études d'impact menées à l'échelle régionale, afin d'adapter plus finement les politiques aux réalités locales et d'optimiser leur mise en œuvre.

En conclusion, si les dispositifs étudiés présentent un potentiel d'impact positif réel sur l'insertion des jeunes, leur efficacité dépend de leur qualité d'exécution, de leur ciblage et de leur adaptation aux besoins spécifiques des publics visés. Une approche plus fine et individualisée, combinée à une évaluation régulière des parcours et à une implication active des employeurs, apparaît comme une condition essentielle à la réussite de ces politiques.

## Bibliographie

Aeberhardt, R., Crusson, L., & Pommier, P. (2011). Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes: qualifier et accompagner. *France, portrait social*, 153-172.

Assmann, M. L., & Broschinski, S. (2021). Mapping young NEETs across Europe: Exploring the institutional configurations promoting youth disengagement from education and employment. *Journal of Applied Youth Studies*, 4(2), 95-117.

Cahuc, P., Hervein, J. (2023). Quelles politiques pour l'emploi des jeunes ?. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.cahuc.2023.01>

Caliendo, M., & Schmidl, R. (2016). Youth unemployment and active labor market policies in Europe. *IZA Journal of Labor Policy*, 5, 1-30.

Card, D. (2014). L'évaluation des politiques actives du marché du travail. *Travail et emploi*, 139(3), 15-23.

Card, D., Kluge, J., & Weber, A. (2018). What works? A meta analysis of recent active labor market program evaluations. *Journal of the European Economic Association*, 16(3), 894-931., <https://doi.org/10.1093/jeea/jvx028>

Cockx, B. (2013). Le chômage des jeunes en Belgique: diagnostic et remèdes clés. *REGARDS ECONOMIQUES (LOUVAIN-LA-NEUVE)*, (108), 1-14.

Cockx, B., & Van Belle, E. (2016). Jongeren sneller aan het werk krijgen? Een evaluatie van twee maatregelen. *OVER. WERK*, 26(2), 29-34.

Cour des comptes. (2008). *La convention de premier emploi. Un dispositif de lutte contre le chômage des jeunes*. [https://www.ccrek.be/sites/default/files/Docs/2008\\_10\\_ConventionPremierEmploi.pdf](https://www.ccrek.be/sites/default/files/Docs/2008_10_ConventionPremierEmploi.pdf)

Cour des comptes. (2013). *Convention de premier emploi. Audit de suivi*. <https://www.ccrek.be/fr/publication/convention-de-premier-emploi-audit-de-suivi>

Dorsett, R. (2006). The new deal for young people: effect on the labour market status of young men. *Labour economics*, 13(3), 405-422.

Focacci, C.N. "You reap what you sow": Do active labour market policies always increase job security? Evidence from the Youth Guarantee. *Eur J Law Econ* 49, 373–429 (2020). <https://doi.org/10.1007/s10657-020-09654-6>  
<https://link.springer.com/article/10.1007/s10657-020-09654-6>

Kilhoffer, Z., Beblavý, M., & Lenaerts, K. (2018). Blame it on my youth! Policy recommendations for re-evaluating and reducing youth unemployment.

Kluge, J. (2010). The effectiveness of European active labor market programs. *Labour economics*, 17(6), 904-918.

Kramarz, F. & Viarengo, M. (2015). Chapitre 1. Le chômage des jeunes. Dans : , F. Kramarz & M. Viarengo (Dir), Ni en emploi, ni en formation: Des jeunes laissés pour compte (pp. 17-56). Paris: Presses de Sciences Po.

Martin, J. P., & Grubb, D. (2001). What Works and for Whom: A Review of OECD Countries' experiences with active labour market policies.

Mascherini, M., Salvatore, L., Meierkord, A., & Jungblut, J. M. (2012). *NEETs: Young people not in employment, education or training: Characteristics, costs and policy responses in Europe*. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

McGowan, M. A., Hijzen, A., Law, D., Salvatori, A., Sicari, P., & Thewissen, S. (2020). Addressing labour market challenges in Belgium.

Plasman, R. & Fontaine, M. (2018). *Youth employment policies in Belgium*, EXCEPT Working Papers, WP No 30. Tallinn University, Tallinn.  
<http://www.except-project.eu/working-papers/>

Rotar, L. J. (2022). Effectiveness of active labour market policies in the EU countries for the young unemployed people and implications for the post-pandemic period. *Engineering Economics*, 33(3), 326-337.

Synerjob. (n.d.). *Belgian Youth Guarantee Implementation Plan (YGIP)*.  
<https://synerjob.be/docs/Belgian%20Youth%20Guarantee%20Implementation%20Plan.pdf>

Van Dooren, G., Struyven, L. & Cooman, S. (2014). National report on the labour market position of vulnerable groups in Belgium. Leuven: University of Leuven.

Vooren, M., Haelermans, C., Groot, W., & Maassen van den Brink, H. (2019). The effectiveness of active labor market policies: a meta-analysis. *Journal of Economic Surveys*, 33(1), 125-149.

### **Sites Internet**

Conseil Supérieur de l'emploi. (2022). *Taux de chômage par âge, sexe, niveau d'éducation et nationalité*. <https://cse.belgique.be/fr/accueil/statistiques/marche-du-travail/chomage/taux-de-chomage-par-age-sexe-niveau-deducation-et-nationalite>

CPAS Molenbeek-Saint-Jean. (n.d.). *Stage de Transition Professionnelle*. <https://cpas-molenbeek.be/fr/partenariats-entreprises/stage-de-transition-professionnelle-1>

Eurostat. (2025). *Le taux de chômage dans la zone euro à 6,1%*.  
<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-euro-indicators/w/3-01042025-bp#:~:text=En%20f%C3%A9vrier%202025%2C%20le%20taux,5%25%20enregistr%C3%A9%20en%20f%C3%A9vrier%202024.>

Forem. (n.d.). *Stage d'insertion professionnelle*.  
<https://www.leforem.be/citoyens/stage-insertion-professionnelle.html>

Iweps. (2023). *Taux de chômage (BIT)*.  
[https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/03/L014-TX.CHOM\\_BIT-032023\\_full1.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/03/L014-TX.CHOM_BIT-032023_full1.pdf)

Les contrats aidés et leur impact sur l'emploi. (2025). In *Fipeco*. Retrieved 13 avril 2025, from <https://www.fipeco.fr/fiche/Les-contrats-aidés-et-leur-impact-sur-emploi#:~:text=Seuls%2035%20%25%20des%20bénéficiaires%20de,pas%20améliorés%20avec%20les%20PEC>

OCDE. (2021). *Dépenses publiques consacrées au marché du travail*.  
<https://www.oecd.org/fr/data/indicators/public-spending-on-labour-markets.html>

OCDE. (n.d.). *Services pour l'emploi*.  
<https://www.oecd.org/fr/topics/policy-issues/employment-services.html#:~:text=Les%20pays%20de%20l'OCDE,actives%20du%20march%C3%A9%20du%20travail>

Parlement européen. (2017). *Comment l'UE lutte-t-elle contre le chômage des jeunes ?*.  
<https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20171201STO89305/comment-l-union-europeenne-lutte-t-elle-contre-le-chomage-des-jeunes>

Securex. (2024). *Caractéristique du stage de transition*.  
<https://www.securex.be/fr/lex4you/employeur/themes/formation-et-stage/stages-et-formations-pour-les-demandeurs-d-emploi/caracteristiques-du-stage-de-transition>

Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. (n.d.). *La convention de premier emploi*. <https://emploi.belgique.be/fr/themes/emploi-et-marche-du-travail/mesures-d-emploi/regime-des-premiers-emplois-plan-rosetta/la>

# Annexe I – Données chiffrées du chômage au sein de l'Union Européenne

## Chômage total dans l'Union Européenne (moyenne), la zone Euro et le détail par pays

Chômage total corrigé des variations saisonnières										
	Taux (%)					Nombre de personnes (en milliers)				
	2024	2024			2025	2024	2024			2025
	Jan	Oct	Nov	Déc	Jan	Jan	Oct	Nov	Déc	Jan
Zone euro	6,5	6,2	6,2	6,2	6,2	11 202	10 733	10 637	10 697	10 655
UE	6,1	5,8	5,8	5,8	5,8	13 334	12 850	12 769	12 832	12 824
Belgique	5,7	5,8	5,9	6,0	5,8	302	315	319	324	317
Bulgarie	4,6	4,1	4,0	4,0	3,9	141	123	122	120	119
Tchéquie	3,0	2,6	2,8	2,6	2,6	154	132	147	138	139
Danemark	6,0	5,8	6,8	7,0	6,8	193	191	219	232	224
Allemagne	3,2	3,4	3,4	3,5	3,5	1 429	1 540	1 546	1 555	1 564
Estonie	7,4	7,5	7,5	7,8	7,6	56	57	57	58	57
Irlande	4,5	4,2	4,2	4,5	4,0	126	121	122	129	116
Grèce	11,7	9,7	9,5	9,3	8,7	557	463	450	437	408
Espagne	11,9	10,9	10,7	10,6	10,4	2 886	2 653	2 616	2 599	2 562
France	7,5	7,3	7,3	7,3	7,3	2 335	2 289	2 280	2 264	2 283
Croatie	5,5	4,7	4,6	4,6	4,5	97	83	82	81	80
Italie	7,1	6,1	6,0	6,4	6,3	1 815	1 546	1 540	1 630	1 621
Chypre	5,3	4,7	4,7	4,9	5,0	27	24	24	25	26
Lettonie	6,9	7,0	7,0	6,9	6,9	66	65	65	65	65
Lituanie	7,4	6,9	6,5	6,4	6,6	116	107	102	99	105
Luxembourg	5,9	6,4	6,5	6,4	6,4	20	22	22	22	22
Hongrie	4,3	4,5	4,5	4,4	4,3	213	222	223	215	210
Malte	3,4	3,0	2,9	3,0	3,0	11	10	10	10	10
Pays-Bas	3,6	3,7	3,7	3,7	3,8	368	376	372	373	386
Autriche	5,0	5,7	5,1	5,4	5,5	234	267	239	254	261
Pologne	3,0	2,9	2,8	2,7	2,6	526	504	488	474	464
Portugal	6,4	6,6	6,6	6,4	6,2	347	359	359	349	342
Roumanie	5,4	5,7	5,6	5,7	5,5	455	464	455	463	451
Slovénie	3,5	3,9	3,7	3,5	3,3	36	40	38	36	34
Slovaquie	5,6	5,2	5,2	5,1	5,1	155	143	142	142	141
Finlande	7,8	8,6	8,6	8,6	8,7	222	243	244	245	246
Suède	8,2	8,6	8,7	8,8	8,9	469	494	499	504	510

Eurostat, 2025

## Chômage des jeunes (moins de 25 ans) dans l'Union Européenne (moyenne), la zone Euro et le détail par pays

Chômage des jeunes (moins de 25 ans) corrigé des variations saisonnières										
	Taux (%)					Nombre de personnes (en milliers)				
	2024	2024			2025	2024	2024			2025
	Jan	Oct	Nov	Déc	Jan	Jan	Oct	Nov	Déc	Jan
<b>Zone euro</b>	14,8	14,5	14,4	14,2	<b>14,1</b>	2 356	2 309	2 285	2 260	<b>2 263</b>
<b>UE</b>	14,8	14,8	14,8	14,6	<b>14,6</b>	2 892	2 879	2 877	2 839	<b>2 856</b>
Belgique	16,9	17,5	17,5	17,5	:	72	82	82	82	:
Bulgarie	15,4	10,3	9,7	9,6	<b>10,1</b>	19	11	11	11	<b>12</b>
Tchéquie	7,9	10,0	10,2	9,3	<b>10,4</b>	23	28	29	26	<b>30</b>
Danemark	12,2	14,5	17,5	16,3	<b>16,1</b>	57	70	85	82	<b>79</b>
Allemagne	6,2	6,7	6,6	6,5	<b>6,4</b>	283	309	306	303	<b>300</b>
Estonie	17,2	16,8	16,3	19,0	<b>18,9</b>	10	10	10	11	<b>11</b>
Irlande	11,1	11,0	11,4	12,7	<b>11,9</b>	41	40	41	46	<b>43</b>
Grèce	23,2	21,5	20,6	22,5	<b>19,5</b>	62	56	50	52	<b>45</b>
Espagne	28,1	25,6	25,2	25,2	<b>25,3</b>	492	460	452	454	<b>460</b>
France	18,2	19,3	18,8	18,5	<b>18,6</b>	618	640	618	605	<b>611</b>
Croatie	17,1	16,1	16,1	16,1	:	21	19	19	19	:
Italie	21,9	18,3	20,2	19,0	<b>18,7</b>	331	255	283	269	<b>267</b>
Chypre	15,7	9,9	9,9	9,9	:	5	3	3	3	:
Lettonie	11,1	13,8	13,8	13,4	<b>12,8</b>	7	9	9	8	<b>8</b>
Lituanie	14,0	15,3	12,6	11,8	<b>14,1</b>	14	15	13	11	<b>14</b>
Luxembourg	22,1	22,3	22,1	21,5	<b>21,6</b>	6	6	6	6	<b>6</b>
Hongrie	15,2	16,5	15,9	14,4	<b>13,8</b>	47	52	49	44	<b>42</b>
Malte	9,1	10,5	10,6	10,4	<b>10,0</b>	3	3	3	3	<b>3</b>
Pays-Bas	8,2	8,9	8,7	8,7	<b>8,9</b>	149	161	158	158	<b>162</b>
Autriche	9,9	11,5	11,1	10,5	<b>11,2</b>	51	60	57	55	<b>60</b>
Pologne	11,6	10,4	10,3	10,2	<b>10,4</b>	132	120	119	118	<b>120</b>
Portugal	24,0	21,3	20,9	20,4	<b>19,5</b>	92	82	81	79	<b>76</b>
Roumanie	19,7	26,3	26,3	26,3	:	103	135	135	135	:
Slovénie	10,3	9,4	9,4	9,4	:	8	7	7	7	:
Slovaquie	20,5	17,5	17,3	17,1	<b>16,7</b>	29	25	24	24	<b>23</b>
Finlande	17,8	18,9	19,0	19,1	<b>19,1</b>	57	62	62	62	<b>62</b>
Suède	23,6	24,4	24,5	24,6	<b>24,7</b>	161	166	167	168	<b>170</b>

Eurostat, 2025



